



Compte rendu du Conseil de L'UMR 6296
Séance du Jeudi 30 Septembre 2021, 12h30 en distanciel

Connectés : K. BALLERAT, M. BRIGANTE, P.O. BUSSIERE, F. CHARNAY-POUGET, M. COLIN, M. DEFOIS, M. DUBOIS, S. DUCKI, T. GEFFLAUT, L. JOUFFRET, F. LEROUX, P. MALFREY, J-M. NEDELEC, A. POTDEVIN, O. ROY, S. THERIAS, C. VICHERY, G. VOYARD

Absents excusés : L. HECQUET

Ordre du jour CU :

- 1) Validation de la proposition du compte-rendu du CU du 03 09 2021
- 2) Debriefing CPOM IdS (Patrice) et INP
- 3) Convention de site UCA / CNRS
- 4) Questions des collègues

Divers

SCF 5/6 octobre : visite de notre DAS

COS: programmation et discussion en amont

Laurent JOUFFRET est désigné pour rédiger le CR de ce CU

Rappel de chemin de corrections : les membres élus du Collège CDD envoient aux membres élus du collège ENS CH qui envoient aux membres élus du collège CH qui envoient aux membres élus du collège PAR qui envoient au directeur, via pour chaque collège une boîte à lettre unique. Toute modification/correction se fera en mode « Suivi de modifications » et les corrections seront validées au prochain CU.

Une fois encore le CU se déroule en distanciel (ZOOM), car difficile de trouver une salle pour se réunir. L'amphi Rémi est toujours en travaux, Lavoisier trop petit.

1) Validation de la proposition de CR du CU du 24 juin dernier

Le CR provisoire du vendredi 03 Septembre est modifié en direct.

F. LEROUX (FL) répond aux remarques inscrites sur le document pour en parfaire la compréhension et/ou enlever des ambiguïtés.

Remarque sur le CPER, seul BIOTIC sera financé, donc la demande pour le nouvel instrument RAMAN va attendre. Pour pallier cette attente, en conseil de direction du matin du 30/09, a été décidé un cofinancement pour un détecteur (25k€) entre l'ICCF (10%) 2.5k€ et l'UCA-PARTNER (en majorité), l'équipe MI, et le service.

Vote du CR CU (18 votants) Pour : à l'unanimité

2) Débriefing CPOM IdS et INP

F. LEROUX rappelle que L'ICCF a fourni le listing des départs en retraite pour la période 2021-2026. Il y eu beaucoup de demandes dont des demandes de création, notamment un IR spécialisé biodégradation des polymères en vue de la mise en place du futur laboratoire commun entre l'ICCF et MICHELIN, l'IE Plasma /

Fluor et d'autres. Il faut noter l'absence de levier pour des moyens RH, car il n'y a pas de départ à la retraite à l'ICCF en 2022 (sauf CNRS).

P. MALFREYT présentera des résultats des moyens lorsqu'ils seront arbitrés.

La réunion du 20/09 au niveau de l'IdS en présence des DU, des directeurs de composantes et de la direction de l'université, a permis la mise en place d'un dialogue de gestion avec l'université pour le CPOM 2022-2026.

Il en ressort une volonté de renouvellement complet des départs en retraite. Les demandes RH sont déposées pour un compte à 100% pour les personnels certains de partir, et à 50% pour les personnels susceptibles de partir. Les demandes sont toutefois réactualisées chaque année. Dans les statistiques, l'âge des départs à la retraite du personnel est considéré à 65 ans pour les MCF et BIATS et à 67 ans pour les PR. Ces départs seront compensés à 80% par des remplacements directs dans les laboratoires et à 20% par des postes coloriés suivant les besoins des instituts.

F. LEROUX exprime sa crainte lorsque la demande RH va être forte à cause des nombreux départs en retraite concomitants, de voir des disciplines fortement impactées.

P. MALFREYT assure que l'IdS est la bonne échelle pour trouver une solution pour gérer cette multitude de demandes, probablement en recrutant sur une échelle de temps supérieure, dissociée de celle des départs, car il n'est pas possible de remplacer à la même vitesse que les départs en retraite. Les postes seront donc mis sur les laboratoires ou composantes qui sont le plus impactés en premier. La hauteur des postes n'est pas forcément conservée, seuls les besoins futurs et l'activité qui va manquer à l'institut primeront pour le choix : le remplacement d'un enseignant chercheur peut très bien être un IR/IE/AI/TCH ou un couplage différent suivant les besoins des instituts au niveau recherche et enseignement. Le président de l'université a dit que cette solution pouvait être envisagée, tant que la masse salariale globale n'est pas bouleversée.

F. LEROUX : au niveau de l'INP, il n'y a pas de départ à la retraite sur la période.

3) Convention de site UCA / CNRS

Présentée sous forme de powerpoint aux DU par V.PREVOT –E.TOMASELLA- P.BOUVIER-MARION le 17 Septembre 2021.

La nouvelle Convention CNRS-UCA

La convention UCA-CNRS 2021-2026 signée le 15 juillet 2021 pour 6 ans a pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les Parties sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage des unités et sa mise en œuvre opérationnelle.

Les tutelles secondaires de ces unités qui ne sont pas signataires de la convention ont vocation à adhérer aux dispositions de la présente convention par acte séparé. Il en est de même pour les tutelles principales non-signataires de convention.

Domaines scientifiques mentionnés dans la convention

- Planète, Atmosphère et Volcanologie
- Sciences de l'Environnement
- Matériaux & ingénierie,
- Biologie et technologies pour la santé
- Sciences humaines et sociales
- Physique-Mathématiques-Informatique

L'UCA et le CNRS partageant l'ambition de :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche du site,
- Maintenir une cohésion au sein de leurs unités communes ;
- De continuer à promouvoir la pluri et l'interdisciplinarité, spécificité déjà forte et reconnue du site.
- Promouvoir une politique en faveur du développement accéléré de la Science Ouverte
- Prôner une politique en faveur de la parité et de l'égalité
- Développer des actions en matière de déontologie et d'intégrité scientifique
- D'intégrer les objectifs en faveur du développement durable
- Mettre en œuvre une politique européenne et internationale

COS = comité d'orientation et de suivi de la convention

Afin d'assurer le suivi de leur partenariat, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, les Parties conviennent de confier à un Comité d'orientation et de suivi la bonne exécution de la présente Convention. Sa composition est :

- pour le CNRS, du Directeur Scientifique Référent (DSR), de la Directrice de la Direction d'Appui aux Partenariats Publics (DAPP) et du Délégué Régional ou de leur représentant,
- pour l'Université Clermont Auvergne, du Président, Vice-Président Recherche, Vice-Président en charge de l'Innovation, de la professionnalisation et des relations avec le monde socio-économique.

Une signature monoligne :

Université Clermont Auvergne, CNRS, liste des autres tutelles principales, nom du laboratoire (sans n° codique), Code postal (sans cedex ou autre extension), Ville, France

En application des statuts de l'UCA, les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de l'UCA affectés à l'un des trois laboratoires IP, ICCF, LIMOS dans lesquels Clermont Auvergne INP est impliqué, feront paraître le nom de l'établissement composante dans la signature :

Université Clermont Auvergne, CNRS, liste des autres tutelles principales, Clermont Auvergne INP, nom du laboratoire (sans n° codique), Code postal (sans cedex ou autre extension), Ville, France

Clauses spécifiques relatives à la propriété intellectuelle.

Tous les résultats, brevetables ou non, issus des recherches menées par les Parties et obtenus au sein des unités y compris dans le cadre de collaborations avec des tiers, appartiennent en copropriété aux Parties, dites Parties copropriétaires, selon le principe suivant :

- Une part fixe (30%) est répartie à parts égales entre les tutelles principales,
- Le restant (70%) est réparti à parts égales entre les établissements employeurs des inventeurs.

Un mandataire unique a été désigné pour les unités du site ; 3 unités sur 10 dépendent du CNRS, c'est le cas de l'ICCF.

Clauses spécifiques relatives à l'activité contractuelle

La partie gestionnaire des contrats est désignée au choix du Directeur ou de la Directrice d'unité (DU) qui prendra prioritairement en compte l'employeur du ou de la responsable scientifique.

Le ou la DU devra veiller à l'équilibre entre les Parties en nombre, typologie et volume financier de contrats.

Par dérogation, la Partie gestionnaire des projets de type ERC, chaire individuelle ou équivalent, est la partie employeur du porteur de projet

Dès lors que le projet est structurant (par exemple, pour la mise en place d'un laboratoire commun ou d'appels à projets du PIA), les tutelles principales doivent être informées, associées au montage du projet et signataires.

Contribution aux frais liés aux contrats et aux prestations

- taux de 16%, le prélèvement réparti en 6% pour la Partie gestionnaire et 10% à l'établissement qui héberge l'unité, destinés au surcoût des dépenses occasionnées par l'exécution du contrat et affectés par reversement annuel.
- La Partie gestionnaire perçoit les frais de gestion tels que fixés par l'ANR.
- Pour les projets relevant des programmes du Conseil européen de la recherche (ERC), l'institut d'accueil (ou « Host Institution ») est la partie employeur du porteur de projet.

Exemple, PROCEDURE POUR LE DESIGATION DU GESTIONNAIRE POUR LA DRED

Cas 1 : le responsable scientifique envoie sa demande au (à la) chargé(e) des contrats de recherche sans mettre en copie le (la) DU : Le (la) chargé(e) des contrats de recherche contacte par mail le (la) DU de la réception de cette demande en lui demandant de se prononcer par retour de mail et de valider ou non la gestion du contrat par l'UCA; Sans réponse de sa part dans les quatre (4) jours ouvrés, le contrat sera traité par la DRED.

Cas 2 : le responsable scientifique envoie sa demande en mettant en copie le (la) DU : Le DU est invité à valider ou non par retour de mail, la gestion du contrat par l'UCA. Sans réponse de la part du (de la) DU dans les quatre (4) jours ouvrés, le contrat sera traité par la DRED.

F. LEROUX : l'ICCF a 70 contrats (sur 200 environ de toutes les 38 unités de recherche de l'UCA), nous sommes assez importants pour faire attention au portage des contrats et demande de brevet.

La DRV se sépare en DRED (Direction de la Recherche et des Études Doctorales) et en CAI (Clermont Auvergne Innovation). La partie valorisation est sous-traitée à CAI.

J.M. NEDELEC : faire attention quand les futurs brevets seront déposés au CNRS, de ne pas casser les familles de brevet en changeant d'interlocuteur.

F. LEROUX : Réunion avec CAI le 16/09 : le CNRS prend la main concernant la propriété intellectuelle. La négociation des contrats passe à la DRED et le pôle de partenariat et de licence part à CAI. Clermont Auvergne Innovation (CAI) a aussi présenté ses outils pour les doctorants (DOCT'UP) pour la création d'entreprise.

4) Divers

Journées SCF à la Maison de la Culture de Clermont Ferrand le 5 et 6 Octobre.

- Les grands prix de la SCF 2019 et 2020 récompenseront des chercheurs Français de très haut niveau (nous aurons le plaisir d'accueillir plusieurs académiciens), les prix binationaux France / Allemagne, Pologne, Italie, USA, Espagne, Portugal récompenseront eux des chercheurs de ces pays de rayonnement international.
- Mardi 5 Octobre : Une cérémonie de remise des prix aura lieu le mardi soir aux Hall 32 ; cocktail offert par Michelin

Venue du DAS (Mehran MOSTAFAVI, section 13/14) le 5 et 6 Octobre.

- Arrivée le 5 au soir et prise en charge par F. Leroux pour aller à la cérémonie de remise des prix de la SCF.
- Mercredi 6 matin : présentations par les responsables d'équipe. Discussion concernant un éventuel poste colorié en section 13 (photochimie).
- Mercredi 6 après-midi : visite en chimie 6 (photochimie) et en chimie 5 (rez-de-chaussée, plateforme DRX, installations Plasma, Fluor).
- Demande des collègues chercheurs et PAR d'obtenir 15 mins d'entretien pour faire connaissance avec le DAS. F. LEROUX va demander si ce temps sera disponible, car il n'a pas le timing exact de la journée.

Gestion des problèmes d'étanchéité des toits.

- Déplacement sur site le 01/10 pour la vérification de la toiture. Aucune information remontée du SPR, aucune information transmise depuis la DIL.

COS : programmation et discussion en amont

- Les 3 experts extérieurs ont été contactés et sont prêts à participer. F. LEROUX leur a fait parvenir le document HCERES et le compte rendu de visite du comité, en plus d'une vue de l'écosystème du laboratoire. Le COS est prévu le 9 et 10 décembre lors des ½ journées scientifiques de l'ICCF. F. LEROUX doit rencontrer les responsables d'axe pour préciser ce qui est attendu de ce COS.

5) Question des collègues

Collège « Doctorant / non-permanent »

Malgré la mise en place de l'adresse mail doctorant.uca.fr, en remplacement de etu.uca.fr, les problèmes n'ont pas été résolus en ce qui concerne les droits d'accès à l'intranet, aux calendriers de formation ou ENT... (problème DOSI ?).

F. LEROUX : va se renseigner auprès de l'informaticien de proximité, S. OUK, afin d'avoir des informations et que les droits soient déclenchés

K. BALLERAT : ça ne devrait être qu'une question de jours avant que le système ne soit mis à jour.

Collège PAR

Où en est le CNRS vis-à-vis des questions de télétravail ? Comment est fourni le matériel informatique ?

F. LEROUX : retour à la normale. Demande de télétravail étudiée sur dossier avec le N+1 avant de monter à la délégation.

K. BALLERAT : le matériel reste à la charge de l'institut. Pas d'autres consignes du CNRS pour le moment.

Où en est le Pôle Administratif Recherche ? gestion commune de certaines lignes budgétaires de l'INP ?

F. LEROUX : les discussions ont eu lieu avec A. GROSCLAUDE (UCA), et le service de gestion qui s'occupait de la DRIVE de SIGMA, en présence de L. HEQUET et C. TURPIN, pour reprendre une partie du travail de la DRIVE de SIGMA et entrer dans le Pôle Administratif Recherche. Pour le moment, F. LEROUX refuse que l'ICCF fasse partie de ce pôle, par crainte de perdre des ETP redéployés ailleurs.

Les PAR ont remarqué que lors des chiffrages de matériels ou d'achats d'équipements, les coûts de d'installation, les besoins de place de l'équipement, et surtout les besoins en personnel PAR ne sont pas toujours comptés. Les personnels PAR souhaiteraient être inclus dès le début de ces demandes afin de vérifier qu'il y a bien le personnel pour piloter les machines, les compétences techniques et aussi la prise en compte du budget Hygiène et Sécurité.

F. LEROUX : La direction aimerait aussi être tenue au courant des demandes, et en effet, le budget hygiène et sécurité n'est pas extensible. Il est demandé à tout le personnel de l'Institut d'informer sur des prévisions d'achats de matériels, et de bien prendre en compte tous les coûts (en termes de place, d'humain et de finance). Il faut anticiper les arrivées d'équipement.

Pourquoi est-on prévenu aussi tard de la venue de classes pour la fête de la science ?

K. BALLERAT : Avec la situation sanitaire, il est compréhensible que cela puisse se faire, car il n'y a pas d'ateliers à préparer et seulement deux classes doivent venir (1 matin, 1 après-midi). Une seule classe a été identifiée pour le moment le matin (classe de 3^{ème}, collège Jules Ferry, Brassac les mines).

REMARQUE : des informations seront données au prochain CU concernant la validation du module communication de l'EDSF.

REMARQUE : La chimie et l'ICCF n'apparaissent même pas dans le programme de la fête de la science. F. LEROUX : on a un chargé de communication qui devrait se charger de savoir pourquoi !

Collège « chercheur »

REMARQUE: Le collège chercheur est très étonné que la chimie et l'ICCF n'apparaissent même pas dans le programme de la fête de la science.

REMARQUE: Toujours un manque d'informations sur les décisions prises redescendant de l'institution UCA. Les informations n'arrivent que quand les décisions sont prises.

Faire remonter au DAS pourquoi la chimie n'est pas plus présente dans la convention UCA/CNRS.

Collège « enseignant-chercheur »

Demande d'information sur le plan de gestion de données (demande de l'ANR), comment va-t-il être géré à long-terme ?

F. LEROUX n'a pas d'informations, il ira demander à S. OUK s'il y a des informations.

4) Autres

Des vols (sans effraction) en Chimie 6 le weekend du 25-26/09. Demande d'information sur les badges utilisés pour entrer. Vérifier tout de même les fermetures des portes et fenêtres. Dépôt de plainte à faire avec le SPR. Fiche de registre faite.

Fin à 15h00

Prochain CU le 28/10/2021

Secrétaire : K. BALLERAT